OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

AVIS D'ACHAT N°32/2026/ONCA

(PAR BON DE COMMANDE)

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026, et en application des dispositions du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, l'Office National du Conseil Agricole, lance une consultation pour passation d'un bon de commande selon les termes de référence et le bordereau des prix ci-après :

ARTICLE 1 : OBJET

Objet : Achat de fourniture pour matériel informatique au profit de l'Office National du Conseil Agricole à Rabat.

ARTICLE 2 : LIEU D'EXECUTION

La fourniture objet du bon de commande sera livré au niveau du siège de l'Office National du Conseil Agricole sis à l'avenue Mohamed Belarbi Alaoui – Rabat.

ARTICLE 3 : DUREE D'EXECUTION

Le présent bon de commande est conclu pour une durée de **(10) jours**, et prend effet à compter du jour fixé par l'ordre de service prescrivant le commencement d'exécution de la prestation.

ARTICLE 4 : CONSISTANCES DES PRESTATIONS

Le concurrent doit livrer la fourniture informatique suite au tableau ci - joint :

N° DU POSTE	Désignation
1	Toner pour imprimante HP LaserJet Pro MFP M428dw - Réf. 59A
2	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2410A)
3	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2411A)
4	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2412A)
5	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2413A)
6	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 410A)
7	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 411A)
8	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 412A)
9	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 413A)

ARTICLE 5 : MODALITES DE REGLEMENT

L'ONCA s'acquittera des sommes dues au titre de la prestation en un seul paiement, après déclaration sans réserve du service fait et présentation d'une facture dûment signée.

المكتب الوطني للإستشارة الفلاحية، شارع محمد بالعربي العلوي، الرباط صندوق البريد 6672 الرباط المعاهد - الهاتف : 13 65 77 537 (0) 212+ - الفاكس: 89 92 77 537 (0) 212+
الموقع الإلكتروني : www.onca.gov.ma
OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE, AVENUE MOHAMED BELARBI ALAOUI - RABAT B.P : 6672 - RABAT INSTITUTS - TÉL. : +212 (0) 537 77 65 13 - FAX : +212 (0) 537 77 92 89
Site Web : www.onca.gov.ma

ARTICLE 6 : DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES DEVIS DES CONCURRENTS

Les devis des concurrents doivent être déposés par voie électronique au niveau du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et ce avant le **20/11/2026 à 12 h 00.**

ARTICLE 7 : DEPOT DES PROSPECTUS OU CATALOGUES OU DOCUMENTS TECHNIQUES

Les concurrents doivent déposer les prospectus relatifs à la fourniture objet du présent avis d'achat. Ces documents doivent être déposés au secrétariat de la DRHS de l'ONCA à Rabat au plus tard le 20/11/2026 à 12 h 00.

Les concurrents doivent déposer les attestations d'originalités de constructeur

NB : Tout concurrent n'ayant pas déposé les prospectus ou catalogues ou documents techniques ou attestation d'originalité du constructeur dans les délais demandés par l'administration sera écarté et son offre ne sera pas prise en considération.

Tout concurrent ayant déposé des prospectus ou catalogues techniques non conformes sera écarté.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE LIVRAISON DES FOURNITURES

Les articles objet du bon de commande devront être livrés neufs, dans leur emballage d'origine, jamais utilisés, complets, conformes aux spécifications techniques demandées.

La fourniture livrée est soumise à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux stipulations prévues au présent avis d'achat.

Lorsque les contrôles et vérifications laissent apparaître des discordances entre la fourniture indiquée dans l'avis d'achat et celui effectivement livré, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires, à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement de la fourniture non conforme.

L'ONCA se réserve le droit de refuser toute livraison ne répondant pas à ces conditions, sans que le fournisseur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 9 : BORDEREAU DES PRIX

Objet : Achat de fourniture pour matériel informatique pour le compte de l'Office National du Conseil Agricole.

NN ° du Poste	Désignation des fournitures	Unité de compte	Quantité	Prix unitaire en DH Hors TVA (en chiffres)	Prix total en chiffres en DH
			1	2	3=1x2
1	Toner pour imprimante HP LaserJet Pro MFP M428dw - Réf. 59A	U	80		
2	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2410A)	U	6		
3	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2411A)	U	3		

4	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2412A)	U	3		
5	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M183fw - Réf. 216 A (W2413A)	U	3		
6	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 410A)	U	10		
7	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 411A)	U	5		
8	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 412A)	U	5		
9	Toner pour imprimante HP Color LaserJet Pro MFP M477fdw - Réf. 410 A (CF 413A)	U	5		
Montant Total HT en DH					
Montant TVA (20%) en DH					
Montant Total TTC en DH					

Pour le Directeur Général de l'Office National du Conseil Agricole
Le Directeur des Ressources Humaines et Support
Chakir BENAOUDA